

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ANTI-CAFARDS ET BLATTES PIEGES

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0024

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013702-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ANTI-CAFARDS ET BLATTES PIEGES

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Henkel Global Supply Chain B.V.
	Adresse	Gustav Mahlerlaan 2970 1081 LA Amsterdam Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0024	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013702-0000	
Date de l'autorisation	25/04/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	31/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Henkel Global Supply Chain B.V.
Adresse du fabricant	Gustav Mahlerlaan 2970 , 1081 LA Amsterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Godrej Consumer Products Ltd , 131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde
	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR), Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal
	IGO srl, Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergamo) Italie
	HENKEL HOMECARE KOREA, 3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, Ansan city - Gyeonggi-do Corée, République de

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	61 - Pyriproxifène
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical Co. Ltd.
Adresse du fabricant	27-1, Shinkawa, 2-Chome, Chuo-ku, 104-8260 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa, Misawa, 033-0022 Aomori Japon
Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG
Adresse du fabricant	Industrial Operations, Alfred Nobel-Strasse 50, D-40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer CropScience AG D-41538 Dormagen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	1
Pyriproxifène	4-phenoxyphenyl (RS)-2-(2-pyridyloxy)propyl ether	Substance active	95737-68-1	429-800-1	0,052

2.2. Type de formulation

Pâte prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Non professionnel - Intérieur****Type de produit**

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Blattella germanica
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Blattella germanica
Nom commun: Blatte germanique
Stade de développement: Nymphes

Domaine d'utilisation

Intérieur

A l'intérieur des bâtiments.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts
Description détaillée:
Boîtes d'appâts.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Boîtes d'appâts pré-remplies contenant chacune 2 g de produit.
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Boîtes d'appâts pré-remplies contenant chacune 2 g de produit.
Le produit est appliqué à raison de 1 à 4 boîtes d'appâts par pièce en fonction de la dimension de la pièce et du niveau de l'infestation (4 boîtes d'appâts sont recommandées pour les cuisines, 2 pour les salles de bains et 1 pour les autres pièces).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Emballage primaire : emballage en polystyrène (en contact avec le produit)
Emballage secondaire : papier / carton (pas en contact avec le produit) de 9,9 g.
Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Éviter les sources de lumière ou de chaleur (radiateur).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.

LOCALISATION

Placer les boîtes d'appâts dans les endroits où les blattes ont été observées, par exemple :

- Dans les endroits sombres ou humides comme sous le réfrigérateur, derrière les toilettes ou près des canalisations.
- Dans les endroits où la température est plus élevée, comme près des appareils électriques ou des tuyaux de chauffage.
- Dans les endroits susceptibles de contenir des restes de nourriture ou de matières organiques, comme autour des poubelles ou dans des meubles de cuisine.
- Dans d'autres endroits où des blattes ont été observées, comme près des ventilations, des fissures ou des faux-plafonds.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Usage en intérieur uniquement.
- Ne pas utiliser dans des bâtiments au sol nu.
- Garder dans un endroit sûr.
- Se laver les mains et les parties du corps exposées avant le repas et après utilisation.
- Utiliser seulement dans des endroits inaccessibles aux enfants et animaux de compagnie.
- Ne pas disposer les boîtes d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux et avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Mesures de premier secours :
 - En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.
 - En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
 - En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
 - En cas d'inhalation de fortes concentrations: sortir le sujet à l'air libre et mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
 - En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- A la fin de la campagne de traitement, collecter les boîtes d'appât en vue de leur élimination.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie: 3 ans.
- Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé, dans l'emballage d'origine.
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autres informations

- Le détenteur de l'autorisation doit fournir les éléments permettant aux utilisateurs non professionnels d'identifier spécifiquement la blatte germanique (*Blattella germanica*).
- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.